

Choses vues

Destruction de la mangrove et habitat dangereusement précaire !

E.L
Libreville/Gabon



Photo : E.L

Des engins procédant à la destruction de la mangrove.



Photo : E.L

Une vue des habitations érigées à l'embouchure de Mindoubé I.

SE loger est le vœu primordial de tout être humain et peut-être de certaines espèces animales aussi. Ce vœu ne doit cependant pas occulter l'observation des règles en matière de construction et du respect de l'environnement. Lesquelles règles consistent, dans un premier temps, à acquérir une parcelle et, secundo, à la viabiliser. Alors seulement, on peut avoir un logement décent et accessible en toute circonstance.

C'est loin d'être le cas à l'embouchure de Mindoubé 1, où l'on se rend compte de la destruction extravagante de la mangrove par l'être humain. Ici, les hommes, en particulier les pêcheurs et certains opérateurs économiques spécialisés dans la filière bois, pourtant conscients du rôle, ô combien important, que joue la mangrove dans la préservation de la nature, ne trouvent pas mieux que de la détruire tous les jours, pour ériger des habitations et des chantiers.

« Cette situation nous inquiète, parce qu'à certains endroits, les voies d'accès à cette sorte de cité perdue n'ont pas de garde-fous. Cela constitue un danger permanent pour de nombreux enfants. D'autant que la plupart des maisons sont construites au milieu de la rivière, bien que sur pilotis », dénoncent certains riverains, visiblement préoccupés.

D'autres compatriotes, parmi lesquels des jeunes

élèves, édifiés sur l'utilité de la mangrove dans la lutte contre les changements climatiques, déplorent les agissements, jugés irresponsables, de ces adultes qui s'acharnent sans retenue sur les palétuviers, alors qu'ils constituent des lieux calmes et propices à la reproduction du poisson, élément charnière de l'activité des occupants des lieux.

La qualité du poisson soumise à la consommation suscite aussi des interrogations, dès lors que les déchets de toutes sortes y sont déversés.

Que dire également de l'eau et de l'électricité dont les tuyaux et les câbles s'entrelacent, dans un désordre déconcertant, entre les latrines ou sur les toitures des maisons.

Il faut noter qu'une fois à l'intérieur, les visiteurs et les propriétaires des lieux, éveillés ou endormis, courent le risque de se retrouver brusquement un jour dans l'eau, parce qu'à certains endroits, les planches et les poteaux de leurs ha-

bitations ne présentent aucun gage de sécurité. Dans tous les cas, la situation nécessite un regard de

la part des pouvoirs publics, ont reconnu les spécialistes des questions environnementales. « Nous

allons faire des fiches aux autorités compétentes, parce que si rien n'est fait, il est fort évident que toute

la côte risque d'être détruite », se plaint un responsable environnemental, rencontré sur le site.

Prolifération des ordures à Libreville et Akanda Certains riverains brûlent les déchets



Photo : Chris OYAME

Mettre le feu dans une poubelle, un acte incivique qui ne fait qu'accroître la pollution.

C.O.
Libreville/Gabon

CINQ jours après le début du ralentissement du ramassage des ordures ménagères à Libreville et Akanda par Averda, consécutivement aux difficultés financières auxquelles cette société de collecte des ordures fait face depuis 18 mois (témoignage d'un cadre de la société), la situation est alarmante dans ces deux communes et leurs environs. Principalement

dans les quartiers sous-intégrés et les marchés populaires, où des tas d'immondices gagnent chaque jour en grosseur. Et ce, malgré l'entrée en scène de la société Clean Africa et Agli, qui ont commencé le ramassage des déchets dans certaines zones de la capitale.

Excédés par l'accumulation de ces ordures nauséabondes, certains riverains n'ont pas trouvé mieux que de les brûler. Malheureusement, l'environnement ne s'en trouve que plus pollué.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE, CHARGE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME GRAINE

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GABONAISE DE SECURITE ALIMENTAIRE

☎/ 01 44 21 33 ☒ 2735 Libreville

N° 000519 /MAEPG/SG/DG-AGASA/mpr



COMMUNIQUE

Suite aux informations véhiculées depuis le 16 mai 2017 par les réseaux sociaux et une certaine presse en quête du sensationnel, relatives au riz dit « plastique » parfumé au jasmin qui serait de mauvaise qualité sanitaire, l'Agence Gabonaise de Sécurité Alimentaire (AGASA) s'est autosaisie à l'effet d'engager des investigations nécessaires à l'évaluation des risques sanitaires y relatifs, conformément aux dispositions du décret n° 0667/PR/MAEPSA du 10 juillet 2013.

L'expertise réalisée par les services compétents de l'AGASA a consisté d'une part, à l'analyse sensorielle de 41 échantillons de riz prélevés sur 41 sacs de riz de différentes marques dont 32 sacs ont été parfumés au jasmin et d'autre part, aux analyses physico-chimiques approfondies de 72 échantillons de 46 marques de riz, effectuées dans le Laboratoire National d'Analyses et de Contrôle, accrédité ISO/CEI 17025 de la République du SENEGAL.

Ces échantillons de riz, ont été prélevés chez 14 importateurs agréés sur le plan sanitaire par l'AGASA. Les résultats obtenus sont les suivants :

1. Les analyses sensorielles réalisées sur 41 échantillons de riz entier par 10 panelistes ont révélé en date du 17 mai 2017, l'absence de non-conformités portant sur la qualité et la sécurité sanitaire du riz, à l'exception d'une dépréciation marginale du riz de marque KT - Rice en provenance du Vietnam.
2. Les analyses physico-chimiques qui ont porté sur la recherche de 10 paramètres clés dont les résidus de matières plastiques, les polychlorobiphényles de type dioxine, le méthyle carbamate, les métaux lourds et la teneur en gluten ont révélé une absence totale de traces de résidus de matières plastiques dans tous les riz consommés en République Gabonaise.

Au demeurant, ces échantillons sont sans gluten, non toxiques et conformes à la norme Codex Stan 198-1995 en ce qui concerne les critères déterminés et par conséquent aptes à la consommation humaine.

En outre, il convient de signaler que la norme Codex Stan 198 -1995 n'exclue pas d'un point de vue qualitatif, une variété spéciale de riz gluant, riche en amidon lui conférant l'aspect collant entre les mains après cuisson et qui serait très prisée et appréciée par la communauté asiatique.

En conséquence, la conformité de ces riz au référentiel international cité ci-dessus, établie par un outil d'investigations analytiques accrédité selon la norme ISO/CEI 17025, constitue un gage sans concession d'assurance des populations en ce que les riz vendus sont sans danger.

A ce titre, la rumeur véhiculée sur les réseaux sociaux par divers supports de communication est sans fondement et constitue manifestement une fausse information.

L'AGASA invite-t-elle les consommateurs Gabonais à poursuivre la consommation du riz en toute sécurité, sans faiblir la vigilance.

Fait à Libreville, le 12 JUIN 2017

Le Directeur Général



Dr. Sylvain Patrick ENKORO